



Le Président

Paris, le 14 mars 2012

Référence à rappeler : 11-038 / 11-DCC-187

Monsieur,

Dans le cadre des engagements déposés par la COFEPP le 2 décembre 2011 à l'occasion de l'acquisition de la société Quartier Français Spiritueux, autorisée le 13 décembre 2011, vous avez proposé la nomination du cabinet Finexsi, représentée par M. Peronnet, en qualité de mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par la COFEPP de ses engagements.

Compte tenu des informations transmises à mes services lors des échanges intervenus au cours des mois de février et mars derniers, j'ai l'honneur de vous informer que j'agréé le cabinet Finexsi représenté par M. Peronnet, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat déposé le 6 mars 2012 tel que modifié le 8 mars.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Le président,

Bruno Lasserre

© Autorité de la concurrence